



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 mai 2025**

### **Procès verbal**

**Présents :** Mme Berlu, Mme Bill, M Blanc, M Helbling, Mme Issaad, M Latou Cotrentin, M Latou Guillaume, M Latou Michel, Mme Mendy, M Mounier, Mme Urbain, M Raveau, M Zélé.

**Représentés :** Mme Aidat, M Carré, Mme Lebrat, Mme Le Moal, Mme Levasseur, M Potel.

**Absents :** Mme Anagonou, Mme Baraka, Mme Blanc Marie, M Blanc Michel, M Breme, M Egido, MDelforge, Dupot, Hattab.

**Invités :** M. Fourcade ; maire, M Timba ; élu à la vie associative

### **séance ouverte à 19h45**

#### **1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2024**

Voté à l'unanimité

#### **2- Présentation du rapport moral et du rapport d'activité**

Notre association a pour but de promouvoir une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine, de soutenir les agriculteurs de proximité désirant s'engager dans une production respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, de mettre en relation les producteurs et les consommateurs.

Nous faisons toujours un bilan de saison puisque nos contrats sont à cheval sur 2 années ;  
La saison qui nous occupe est bien 2023/2024 mais la 2ème partie de l'année 2024 a apporté son lot d'ennuis et nécessite qu'on en parle.

En avril 2024 Michel avait dû insister pour que Philippe Benoît soit présent à notre AG puisqu'il était absent à l'AG 2023.

Philippe nous a essentiellement parlé des difficultés de culture et des intempéries persistantes contrariant son travail.

Nous étions informés de son nouveau partenariat avec l'AMAP Court Circuit de St Denis.

La fin du contrat légumes 2023 2024 montrait un essoufflement certain pour la fourniture de légumes, le début de la saison 2024 2025 a bien eu lieu le 5 juin 2024 comme prévu au nouveau contrat mais M. Benoît a arrêté 3 semaines suivantes de juin pour ne reprendre qu'en juillet 2024.

Nous ne pouvions pas nous douter de l'ampleur des problèmes et des conséquences qui allaient se révéler plus tard.

Le 23 septembre 2024, Philippe Benoît nous informait qu'il était en difficulté et arrêta avec ses AMAP d'Île-de-France : St-Ouen, Villetaneuse, St-Denis, Pierrefitte et Le Pré-St-Gervais.

Certaines de ces AMAP étaient en fin de contrat ou renouvellement en cours comme St-Denis mais pour notre part c'était beaucoup plus embêtant puisque nous étions en début de contrat et les livraisons pains et œufs allaient devoir s'arrêter.

Le 2 octobre nous nous sommes réunis pour exposer tous les problèmes et démarches, recueillir les avis pour la suite à donner avec Philippe et la famille Syryn pour les œufs, et la conduite à tenir pour un éventuel remboursement des distributions légumes et œufs qui n'auraient pas lieu. De même pour le pain qui ne pourrait plus être livré, Maxime de l'Arbre à pain s'est engagé à ne pas mettre en paiement les chèques, il proposera plus tard une triple livraison et le remboursement des sommes restantes.

Les amapiens se sont prononcés sur les remboursements à demander à Philippe et sur la solution proposée par la famille Syryn d'aller chercher les œufs à Dammartin-en-Goële, solution qui a été refusée.

mn

16 amapiens étaient concernés pour les œufs et pour un remboursement total de 690€ à récupérer auprès des producteurs.

La famille Syryn a finalement fait une dernière et double livraison le 9 octobre et l'Arbre à pain une triple livraison. Mme Syryn remboursera finalement en 2 chèques en décembre et en janvier 2025, les amapiens ont reçu leur remboursement en janvier.

Pour les contrats légumes, 8 amapiens demandaient le remboursement pour la somme totale de 851€ contre 9 amapiens renonçant à récupérer les sommes versées soit 592€.

Nous avons donc informé Philippe Benoît par lettre recommandée de notre décision. Il devait alors vendre du matériel, licencier ses employés mais s'est engagé verbalement à rembourser. Dernièrement, Philippe a envoyé un chèque de 200€ et s'est engagé par écrit à faire de même chaque mois à venir.

En ce qui concerne la recherche de nouveaux partenaires, Michel et Muriel ont contacté en quelques jours les AMAP dans le même cas que nous pour partager nos informations puis tous les maraîchers que Michel et Muriel connaissaient (4 ou 5) et c'est Mme Ghesquière du Verger du Rieux qui nous a proposé la Ferme des P'tites Planches pour les légumes et le GAEC Huyart Rouyère pour les œufs, ces 2 structures étant dans le même secteur près de Beauvais.

Dès le 8 octobre, 5 amapiens, Ounissa, Sylviane, Muriel, Stéphane et Michel ont rendu visite à Thomas et Pélagie à la Ferme des P'tites Planches.

La décision a ensuite été prise de passer contrat avec la Ferme des P'tites Planches pour un panier à 13€ et avec le GAEC Huyart-Rouyère pour les 6 œufs à 2,20€ qui pourraient être livrés par Pélagie.

**La première livraison a eu lieu le 6 novembre 2024.**

**Les contrats légumes vont du 6 novembre 2024 au 29 octobre 2025, les œufs du 6 novembre au 25 juin 2025.**

Les quelques chiffres sur notre activité :

À la fin du contrat 2023/2024 nous avons 34 adhérents dont 7 adhérents invités qui n'ont pas de contrat mais participent aux ventes et commandes.

Nous avons 20 paniers légumes dont 4 partagés, puis 17 paniers au renouvellement de juin 2024.

19 contrats œufs pour 174 œufs servis par quinzaine puis 18 contrats œufs pour 162 œufs/quinzaine.

6 contrats pain en septembre 2023 puis 7 à la reprise de saison en septembre 2024.

5 contrats produits laitiers.

En février 2024 nous avons contacté et visité la champignonnière La Marianne à Crécy-sur-Oise avec qui nous avons signé 10 contrats par la suite pour la saison 2024/2025, d'octobre à juin 2025.

En ce qui concerne les commandes, il y a eu :

- 2 commandes de fromages de Franche Comté avec la fruitière des Suchaux ;
- 6 commandes de pommes, poires et autres produits du Verger du Rieux ;
- 1 vente de viande et charcuterie de porc bio de la Ferme de Messenguy ;
- l'huile d'olive Valle d'Ouro ;
- 1 commande de fromages de chèvre AOP Selles-sur-Cher ;
- 1 commande colis de viande d'agneau avec la famille Syryn ;
- le miel de l'association À l'école des abeilles de la Butte Pinson ;
- et enfin une commande de vin d'Alsace proposée et organisée par Bernard Blanc.

L'ensemble des contrats et ventes représente un montant de presque 12 962€ chiffre à la baisse par rapport à l'année 2023 puisque les contrats se sont arrêtés fin septembre et début octobre 2024.

Au cours de l'AG 2024, nous avons anticipé l'organisation des permanences de l'été 2024, des amapiens se sont donc portés volontaires pour assurer ces permanences (ouverture et fermeture du local). Tout s'est bien passé, organisation à renouveler.

Par contre pour le reste de l'année nous avons constaté une dégradation de la participation des amapiens aux permanences, nous obligeant à faire des appels par mails quand personne n'est inscrit. Nous comprenons que

des personnes sont moins disponibles que d'autres, cependant nous voyons des amapiens qui ont assuré 13, 10, 8, 7 ou 6 permanences quand certains n'en ont assuré aucune ou seulement 2 ou 3.

Nous constatons que des amapiens souvent les mêmes donnent un coup de main quand les autres font défaut. Nous insistons sur l'engagement que chaque amapien prend en rejoignant notre association.

**L'AMAP ne peut fonctionner qu'avec la participation active de ses membres. Il en va de la pérennité de notre association.**

De nouveau, nous vous demandons aussi **d'être très attentifs au respect des dates des commandes et des renouvellements de contrat** pour simplifier la gestion en aval. Il est très compliqué d'inclure de nouveaux contrats notamment pour les produits laitiers car il faut refaire les tableaux de récapitulation pour le producteur.

Les membres du bureau assurent avec constance, les recherches et contacts avec de nouveaux producteurs, les communications avec les différents producteurs, la gestion administrative des contrats à établir, reproduire, vérifier ainsi que vos paiements, les remises de chèques aux producteurs et les relances nécessaires au bon fonctionnement. **Les permanences et les distributions sont l'affaire des amapiens.**

Il faut prendre conscience que tous les amapiens sont concernés **quel que soit le contrat signé** : pain, œufs, produits laitiers ou légumes.

On peut participer à la préparation des œufs même si on n'a pas de contrat œufs, idem pour les légumes, ou les produits laitiers.

Une permanence c'est : sortir le matériel, installer les tables, les casiers, nettoyer et ranger à la fin de la distribution.

Les membres du bureau ne peuvent pas assurer à 3 le travail qui doit être partagé.

**Rappel :**

- Horaires pour l'installation, les pesées et le nettoyage : **18h jusqu'à 19h30.**
- Horaires : de distribution : 18h30 - 19h30.
- Nombre de permanences à faire : 5 par an minimum.

**Au sujet de la récupération des commandes ou paniers, nous constatons de plus en plus souvent des retards ou alors on nous demande de garder les produits pour venir les récupérer plus tard, c'est une source de problèmes et complications que nous ne pouvons plus gérer, une sorte de service individualisé qui n'est pas possible en AMAP.**

**Notamment les commandes qui ne peuvent rester au frigo**

**Fonctionnement des référents.**

Le système d'amapiens référents par produit que ce soit pour les contrats ou les commandes fonctionne bien surtout pour les produits du Verger du Rieux ce qui soulage la gestion de l'AMAP. Nous remercions Ounissa et Yann pour leur gestion, suivi des commandes et distribution du Verger du Rieux, Muriel pour les contrats produits laitiers, champignons et commandes diverses.

**L'idéal serait d'avoir d'autres référents pour répartir la charge.**

Avec les différents contrats : légumes, pains, œufs, produits laitiers donc 4 producteurs et autant de types de contrat ainsi que les différentes possibilités de commandes : porc, fromages de Franche Comté, fruits du verger, le travail ne manque pas.

Enfin, nous remercions Michel pour son investissement permanent dans les contacts et les démarches avec les producteurs, la recherche de nouveaux partenariats, la réception des commandes et les achats de matériel. Nous remercions également Muriel pour son soutien.

Marie Ange Urbain se propose d'être référent laitages.

**3 - Présentation des comptes**

*Les comptes sont à l'équilibre, le budget repose principalement sur les cotisations des adhérents soit 383€ et les ventes de confitures et troc de plants lors des événements de la commune..*

*Les dépenses sont essentiellement celles des frais de tenue de compte 108,96€ assurance Macif 135,06€, les frais de fournitures diverses (cartouches encres, timbres lettre suivies, calendrier, enveloppes, cotisation Wix pour le nom de domaine du site internet, péage autoroutier pour le déplacement visite de la ferme des P'tites planches, frais de convivialité pour le buffet AG 2024.*

*Les mêmes dépenses sont reconduites dans le budget prévisionnel 2025 avec en plus une somme pour un remplacement des batteries pour les balances.*

Approbation à l'unanimité

#### 4 - Renouvellement du bureau, élection d'un vice président

Cette année nous proposons d'élire un vice président dans le but de partager les tâches et de ménager une transition à venir.

Il est rappelé que le président et la secrétaire souhaitent quitter progressivement le bureau.

Un appel est lancé pour une candidature au poste de vice président.

Pas de candidature,

Les membres du bureau actuel sont reconduits dans leurs fonctions

Approbation à l'unanimité

#### 5 - Intervention des producteurs

Pour la ferme des P'tites planches (maraichers), Pélagie remercie les personnes venues à la porte ouverte.

Nous invite à venir à la prochaine porte ouverte en plus grand nombre.

Remercie les adhérents d'être présents à l'AG.

La ferme est située près de Beauvais sur 0,6 hectares au départ en 2020 puis reprise d'un hectare il y a 2 ans environ.

Reprise de notre amap après l'arrêt d'une amap sur Montreuil

3 emplois à temps plein voir 4, Thomas, Emeline (Dont le CDI devrait se concrétiser), Pélagie (conjoint collaborateur), 1 saisonnier

Année dernière catastrophique pluvieux et cette année c'est la sécheresse

L'Oise n'est pas encore en restriction mais on fait attention

Retard suite à l'excès d'eau perte d'ail, laitue .

Solidarité des amapiens qui étaient sont venus aider sur des WE en 2024.

Certifié agriculture biologique et accueil à la ferme (ateliers chasse au trésor à Pâques et citrouille ferme de découverte en prévision)

Les AMAPS représentent 75 % du chiffre d'affaires de l'exploitation.

Cotisation à BIO Hauts de France : organisme qui permet de promouvoir le bio et permet des rencontres entre agriculteurs

Thomas membre du collectif AMAPS HDF et Confédération Paysanne

La Ferme des P'tites planches communique par l'intermédiaire d'une gazette « les petites planchettes » en 2024 5 sont parues, 1 seule cette année, cela leur demande beaucoup de temps.

Grosses charges : salaires, plants, graines, compost

Pélagie explique qu'au début ils faisaient tous leurs semis ( une année tous les plants de choux ont été mangés par un insecte.)

Cela leur prenait beaucoup de temps.

Donc recours à un professionnel producteur de plants BRIAND

Ils font encore des semis courges, tomates.

3 grands tunnels sur roues qui peuvent être déplacés pour que la terre ne soit pas toujours sous abri

Déplacement 1 fois par an + plusieurs petits tunnels pour les melons et autres légumes demandant beaucoup de chaleur.

Année dernière plantation de raisin de table il va falloir attendre quelques années avant la production.

ECOCERT : Organisme certificateur passe chaque année, coût 500 euros

Vérification des factures pour contrôler que tout est bio.

Possibilité qu'il fassent des analyses, cela n'a pas encore eu lieu sur la ferme

En fin d'année un bilan des plantations peut être donné aux AMAP (plants, salaires, matériel).

Au sujet du nom de la ferme, quand Thomas préparait son projet il s'est inspiré des Québécois pour un maraichage sur petites surfaces et parlait toujours de planches (quand on cultive une surface cela correspond à un nombre de planches).

## 6 - Le point suite à l'arrêt de Philippe Benoit

Le président a exposé le suivi de cette affaire, les démarches nombreuses pour se tenir informés de la situation de Philippe et les différents contacts avec Philippe.

Il a versé à l'AMAP un chèque de 200 € fin mars sur ses propres fonds et doit encore 651,60 euros, il s'est engagé par écrit à continuer chaque mois pour rembourser la somme de 851 € au total pour les 8 amapiens voulant être remboursés.

Philippe, relancé à plusieurs reprises, disait la semaine précédente l'AG qu'il ne pourrait pas continuer ses remboursements.

Hors, renseignements pris, il faudrait se déclarer créancier individuellement auprès du liquidateur judiciaire avant le 2 juin 2025 sans certitude évidemment d'être pris en compte s'il existent des créanciers prioritaires.

Il est demandé aux adhérents quelle solution souhaitent-ils ?

Les adhérents présents optent pour le remboursement par Philippe.

Les adhérents acceptent que les 200 euros déjà reçus permettent le remboursement partiel de Germinal Egido puis Frédéric Mounier, Yann Helbling et les autres amapiens en fonction des remboursements qui pourront être obtenus pour les futurs remboursements.

## 7- Adhésion au Réseau Amap Ile de France

L'adhésion au réseau Amap Ile-de-France revient à 60 euros la première année et 5 euros minimum par adhérent les années suivantes.

Cette adhésion nous permettrait de bénéficier d'une expertise de ce réseau, de conseils, d'aide et de réduire les frais d'assurance de responsabilité civile auprès de la MACIF (64€)

Les adhérents acceptent l'adhésion sans augmentation du prix de l'adhésion à l'AMAP.

M Timba, élu à la vie associative, propose de faire une demande de subvention de fonctionnement de 500 à 1000 euros auprès de la mairie.

## 8 - Questions diverses

Le président rappelle que la solution de l'installation d'une boîte à clés par la municipalité avait déjà été débattue, restée sans suite.

Cette boîte à clés faciliterait les livraisons de nouveaux producteurs et les interventions des amapiens remplaçant le bureau à l'ouverture de la permanence.

Yann propose que les adhérents aillent prendre les clés à la mairie.

Sylvie propose de demander à Laetitia Didiergeorges directrice de l'espace culturel qui pourrait garder la clé.

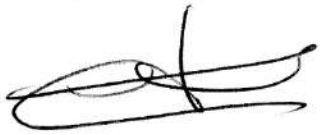
Il est proposé de contacter l'AMAP Court Circuit de Saint Denis pour informer les personnes sur leur liste d'attente.

Pélagie dit que le nombre de contrats peut être augmenté jusqu'à une vingtaine supplémentaire avec La ferme des p'tites planches.

Les élus présents proposent un article dans le journal de la ville – Edition de Saint-Denis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Michel Latou  
le président



MENBY Martine  
la secrétaire



Marie-Ange Urbain  
la trésorière

